

## Pilat accessible – Tourisme handicap, tourisme durable

### Contexte et objectif

Le Parc naturel régional du Pilat est idéal pour pratiquer les activités de pleine nature dans ses espaces à la faune et la flore préservées. Mais ces activités, ou leurs sites d'exercice, ne sont pas accessibles à tous les publics, notamment aux personnes à mobilité réduite.

Dans ce contexte, le Parc a souhaité enclencher une dynamique et une prise de conscience, et a pour cela engagé un recensement des sites susceptibles d'être équipés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, et mené une action de sensibilisation des opérateurs sur la dynamisation du secteur touristique par le tourisme handicap.

L'enjeu est que l'accessibilité d'espaces naturels et la réalisation d'aménagements en vue de cette accessibilité, ne se fassent pas au détriment des milieux naturels (défi des sites Natura 2000 par exemple).

### Actions mises en œuvre

Le Parc mène une double action en matière de tourisme handicap :

- Réalisation de travaux d'aménagement dans des sites ciblés
- Recensement et sensibilisation dans le reste du territoire (confié à la Maison du Tourisme)

L'équipement de trois sites est en cours :

- un complètement réalisé : Combe du Montélier
- un en cours de finalisation : Table d'orientation du Guizay
- un réalisé cet automne : Tourbière de Gimel

Pour la réalisation concrète des chantiers, en cours, le Parc du Pilat est en relation avec des associations d'handicapés, notamment pour le descriptif technique des travaux. Ces partenaires sont les premiers relais d'information sur l'accessibilité de sites aux personnes à mobilité réduite.

L'information s'est aussi faite par l'envoi d'une lettre aux élus du Parc.

Parallèlement des actions de sensibilisation sont menées, en lien avec la Maison du tourisme et les prestataires de tourisme qui peuvent bénéficier de labels (hébergeurs). Ces actions sont menées dans le cadre de la Charte européenne de tourisme durable (CETD), dont est signataire le Parc.



### Coordinateur :

Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat

### Budget total du projet :

67 000 €

### Contribution européenne :

33 500 €

### Cofinancements :

33 500 €

Région Rhône-Alpes  
Département de la Loire

### Date de mise en œuvre :

2009-2010

### Axe et ligne mobilisés :

Appel à projet du SGAR Rhône-Alpes  
Axe tourisme du PO FEDER Rhône-Alpes (fiche action 9 du programme)



## Résultats et perspectives

Trois sites ont été rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Désormais, le Parc souhaite cibler des sites où un minimum d'intervention permettrait de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, et ainsi d'accroître le nombre de sites ouverts et labellisés.

L'étude de recensement en cours permettra d'identifier des sites potentiels.

Suivront des réalisations plus larges, éventuellement dans le cadre d'un contrat d'accessibilité (région Rhône-Alpes). Dans ce cas, le Parc pourrait aider la réalisation d'autres projets, en proposant un accompagnement financier et des actions de sensibilisation.

## Contact :

Gisèle Lamotte  
[glamotte@parc-naturel-pilat.fr](mailto:glamotte@parc-naturel-pilat.fr)

Pascal Arnaud  
[parnaud@parc-naturel-pilat.fr](mailto:parnaud@parc-naturel-pilat.fr)

## Principaux partenaires :

Région Rhône-Alpes  
Département 42  
Communes  
Propriétaires privées  
Maison du tourisme

Parcs  
naturels  
régionaux



Cette fiche est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du programme EUROP'ACT.  
L'Europe s'engage en France avec le Fonds européen de développement régional.



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France